

des informations confidentielles. Cinq rapports ont été rendus publics avant cette décision (30 janvier 1998; février 1998; avril 1998; 30 avril 1998; 29 mai 1998).

Parmi les problèmes liés aux droits de l'homme que les rapports ont abordés, on peut noter l'aggravation de la situation économique et sociale, le rapatriement des demandeurs d'asile au Kosovo et au Sandjak, le besoin de venir en aide aux personnes déplacées dans la région de Sandjak, et la situation de la communauté Roma.

S'agissant de la situation au Kosovo, le rapport fait référence aux éléments suivants : des attaques contre la police serbe et contre des particuliers, entraînant blessures et parfois même la mort; plusieurs villages à proximité de Srbica-Drenica se seraient trouvés sous le contrôle de fait de groupes armés en uniformes se réclamant de l'Armée de la libération du Kosovo; des meurtres et cas de blessures infligés par la police serbe en réponse aux attaques qu'elle a subies; des arrestations suivies de torture et parfois de meurtre – actes corroborés par les signes de mutilations retrouvés sur les corps déposés à la morgue; des morts de civils lors d'opérations policières, les autorités affirmant que ces derniers avaient été surpris par des feux croisés alors que des témoins soutenaient au contraire que ces corps avaient été fusillés de près, comme le révélaient clairement leurs blessures.

Parmi les développements d'ordre général signalés, on peut noter les suivants : la crise politique, qui a immobilisé un certain nombre de réformes juridiques en instance ainsi que la passation de nouvelles lois, y compris l'avant-projet de la loi sur les médias; la diminution des tensions au Monténégro et les modifications apportées à la Loi sur les élections, facilitant l'accès au seuil de 4 p. 100 pour les petits partis – le minimum requis pour qu'un candidat soit élu – et ayant permis aux députés de régions où la population est majoritairement albanaise de réserver cinq sièges au Parlement; la signature d'un mémorandum d'accord sur la normalisation de l'éducation au Kosovo, ayant permis aux professeurs et étudiants albanais de retrouver les lieux de dix facultés de l'université de Pristina et la réouverture de l'Institut d'études albanaises; la signature d'un protocole lié à l'Accord sur la normalisation des relations entre la Croatie et la RFY établissant les procédures pour un retour organisé des réfugiés et des personnes déplacées; les protestations des associations de médias à l'encontre des mesures provisoires engagées par le Ministère des télécommunications pour l'attribu-

tion des licences et les immatriculations des médias indépendants; le projet de Loi sur les universités, revue par le Parlement serbe lors de son assemblée du 26 mai, et stipulant que le recteur, les doyens et les conseils d'administration seraient directement désignés par le gouvernement serbe, sans garantie de représentation ni pour les facultés ni pour les étudiants.

Les activités du Bureau des opérations sur le terrain comprenaient, entre autres, des visites sur les lieux de Pristina et de Novi Pazar pour suivre les événements au Kosovo, notamment les cas de violations des droits de l'homme en rapport avec les opérations policières, et au Sandjak; des missions de terrain au Monténégro et à Voïvodine; un travail de coordination pour rallier les efforts déployés par les défenseurs des droits de l'homme indépendants, les juristes, la communauté internationale, les ONG et les commissions gouvernementales à l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle; une aide au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme lors de sa visite au Kosovo en avril; un travail lié aux problèmes de citoyenneté et de documentation qui affectent les réfugiés de Croatie vivant en RFY; une visite au Monténégro dans le but d'élaborer un plan d'action susceptible de répondre aux problèmes les plus urgents, notamment celui du nombre croissant de personnes disparues, et afin d'étudier les besoins supplémentaires en ressources matérielles et humaines à court et à long terme; le suivi du tribunal sur les crimes de guerre à Bijelo Polje; une rencontre avec l'avocat de la défense représentant plus de 70 membres de la communauté Roma à Danilovgrad dans des cas concernant le dédommagement de personnes ayant été violemment évincées de leur domicile lors des émeutes de 1995; le contrôle du procès d'un artiste des rues ayant été arrêté lors d'une performance pour avoir insulté un policier; des rencontres à Kragujevac avec des représentants de l'Association pour la promotion des droits de l'homme de Roma en RFY, ainsi que des visites d'un centre communautaire et d'une garderie gérés par la communauté Roma locale; une rencontre avec les représentants du syndicat de l'usine d'armes de « Zastava » au sujet de la détérioration du climat social parmi les ouvriers; enfin, une rencontre avec le président du Comité Helsinki du Sandjak pour discuter des problèmes soulevés par son rapport annuel de 1997 au sujet de la situation de la communauté musulmane (bosniaque) de la région.